



Circulaire n°189

Le 02/10/2019

AGRONOMIE LUZERNE

AVERTISSEMENT:

Cette circulaire a pour objet une **recommandation collective et non un conseil**.
Toute intervention chimique devra être basée sur un diagnostic à la parcelle et suivant les conseils de votre service technique.
La lutte intégrée est à mettre en œuvre chaque fois que possible.

A LIRE:

DE FORTES ÉVOLUTIONS DANS LES PRODUITS DE DÉSHERBAGE:

ARRÊT DE FABRICATION DE L'EMBUTONE
SUSPENSION DE COMMERCIALISATION DU LENTAGRAN
HOMOLOGATION DU PILOT ET DU TARGA MAX

DÉSHERBAGE DES LUZERNES EN ENTRÉE D'HIVER
MÉTHODES ALTERNATIVES DE DÉSHERBAGE
LUTTE CONTRE LES CAMPAGNOLS

ARRÊT DE FABRICATION DE L'EMBUTONE. *(ANTIDICOTYLÉDONE)*

Suite à une demande de l'ANSES de réévaluer la dose d'homologation de l'EMBUTONE RL 400, la société NUFARM a décidé de ne plus commercialiser ce produit et ce, malgré les propositions de Coop de France Déshydratation, soutenu par l'administration.
Ces propositions se basaient sur les résultats de l'enquête Agroluz+ montrant une utilisation de ce produit à des doses inférieures à la dose d'homologation.

Face à cette situation d'abandon, **le Comité Exécutif Recherche Agronomique à travers COOP DE France déshydratation** a décidé de prendre contact avec toutes les firmes afin de savoir si l'une d'elles ne serait pas intéressée à reprendre cette fabrication.

ARRÊT DE COMMERCIALISATION DU LENTAGRAN *(ANTIDICOTYLÉDONE)*

Ce produit a été retiré de la vente le 17/07/19 suite à un défaut de procédure de dépôt de dossier. La société Belchim assistée de Coop de France Déshydratation a redéposé un dossier pour récupérer l'autorisation d'utilisation du Lentagran sur luzerne. Une demande de dérogation d'utilisation sera faite par Coop de France pour garantir son utilisation le temps du traitement du dossier par l'EFSA (Autorité Européenne de Sécurité Alimentaire)

HOMOLOGATION DU PILOT ET TARGA MAX.

Contre les graminées annuelles, les produits PILOT et TARGA Max à base de quizalofop-p-éthyl sont homologués à la dose de 1.2l/ha avec un délai avant récolte de 45 jours.

Damien LARBRE – Chambre d'agriculture de la Marne
2, esplanade Roland Garros – BP 235 – 51686 REIMS Cedex 2
Tél. : 03 26 77 36 36 – Email : damien.larbre@marne.chambagri.fr - www.culture-luzerne.org





AGRONOMIE LUZERNE

DÉSHERBAGE DES LUZERNES EN ENTRÉE D'HIVER (FIN OCTOBRE-NOVEMBRE)

Suivant la localisation des parcelles, la date de semis, le type de sol et le bénéfice des rares giboulées estivales, le développement des jeunes semis est satisfaisant dans certaines parcelles mais très limité dans d'autres.

Le désherbage estival des repousses de graminées a été satisfaisant, ce qui n'a pas été le cas de certains désherbages sur dicotylédones du fait des conditions de traitement. Comme l'an passé, la survie des plus petites plantules sera conditionnée à un hiver doux.

DÉSHERBAGE DES JEUNES SEMIS BIEN IMPLANTÉS OU LUZERNES EN EXPLOITATION.

Le désherbage des dicotylédones peut être engagé à partir du 15 octobre dès lors que les conditions sont réunies pour sa réussite:



L'utilisation du **Nirvana S à 2 l/ha,** nécessite des températures douces **(minimum de 7°c)**, une bonne hygrométrie et un **sol humide** pour assurer une bonne efficacité.

L'application du Nirvana S peut être retardée en sortie d'hiver (fin février début mars). L'efficacité est bonne mais la sélectivité sur luzerne peut en être amoindrie.

En présence de rumex, le produit commercial Harmony SX (22g à 30g/ha) homologué sur luzerne apporte une action intéressante.

Concernant le désherbage des graminées, le recours au **Kerb Flo** homologué à 1.875 l/ha permet de lutter contre des graminées dont les graminées résistantes (efficace sur brome, ray-grass, vulpin, pâturin, repousses de céréales,). Pour assurer une bonne efficacité du produit, il est préférable d'attendre des conditions de températures inférieures **à 10°c** et un **sol humide.**
Le DAR de 150 jours oblige à une application d'automne.

Damien LARBRE – Chambre d'agriculture de la Marne
2, esplanade Roland Garros – BP 235 – 51686 REIMS Cedex 2
Tél. : 03 26 77 36 36 – Email : damien.larbre@marne.chambagri.fr - www.culture-luzerne.org





AGRONOMIE LUZERNE

PARCELLES RISQUANT UN RECHARGEMENT OU UN RETOURNEMENT AU PRINTEMPS

Pour les jeunes semis dont l'avenir est incertain, il est nécessaire d'analyser la situation au cas par cas avec son conseiller.

Malgré le risque de devoir recharger ou retourner une parcelle à végétation chétive, le désherbage peut intervenir cet automne. La société **BASF informe qu'** après une application d'automne de Nirvana S, une **pluviométrie de 200 mm minimum** est nécessaire pour pouvoir réimplanter avec labour une luzerne. Les retours de terrain des dernières années nous apportent cependant un peu de souplesse.

Le désherbage contre les dicotylédones peut attendre également la sortie d'hiver sur les luzernes les plus à risques de retournement.

Derrière Kerb Flo, un resemis de luzerne est envisageable au printemps sans condition de restriction.



LE DÉSHERBAGE DES LUZERNES DÉCLARÉES SIE

Pour une luzerne exploitée et déclarée SIE en 2019, aucun désherbage chimique de la luzerne n'est possible avant le 1 janvier 2020.

Pour une luzerne déclarée SIE à partir du 1er janvier 2020, il est possible de la désherber chimiquement jusqu'au 31 décembre 2019.

Enfin, si votre luzerne était déclarée SIE en 2019 et que vous l'exploitez en 2020 mais sans la déclarer SIE, vous pourrez la traiter à partir du 1er janvier 2020.

Damien LARBRE – Chambre d'agriculture de la Marne
2, esplanade Roland Garros – BP 235 – 51686 REIMS Cedex 2
Tél. : 03 26 77 36 36 – Email : damien.larbre@marne.chambagri.fr - www.culture-luzerne.org





AGRONOMIE LUZERNE

LES MÉTHODES ALTERNATIVES DE DÉSHERBAGE:

Jeune semis d' été 2019:

Le désherbage mécanique sera délicat voir impossible cet automne ou cet hiver sur des plantules chétives. Seul le binage peut s'envisager.

Les repousses de colzas peuvent être détruites par passage du broyeur en condition de gel intense et durable.

Jeunes semis sous couvert:

le désherbage mécanique est également délicat, et le passage de la herse étrille est insuffisant pour éliminer des adventices développées (matricaires…). Le broyage est la seule solution envisageable.
A noter que si vous avez fauché haut votre céréale pour protéger votre jeune luzerne cet été, il sera préférable de broyer ce couvert pour éviter qu'il ne fasse un abri aux campagnols et facilité l'accès des prédateurs.

Luzernes déjà exploitées:

Intervenir dès l'automne, sur des adventices qui ne sont pas endurcies par l'hiver
- Intervenir sur sol ressuyé dès la fin octobre,
- Profondeur de travail du vibroculteur 4 à 6 cm,
- Travail dans le sens du semis à 8-9 km/h,
- Complément possible en sortie d'hiver, fin février, début mars par passage de herse étrille ou herse lourde mais attention à ne pas casser de jeunes bourgeons

Éviter cette pratique dans les sols pierreux ou bien associer au vibroculteur un rouleau cage pour enterrer les cailloux et permettre la récolte.

LUTTE CONTRE LES CAMPAGNOLS

Les populations de campagnols sont en pleine augmentation depuis cet été. La lutte précoce est la plus efficace.

Lutte altenative:

Le travail du sol est un premier moyen de lutte contre les campagnols.
- Le labour réduit les populations de campagnols en détruisant les nids.
- Le passage d'outils superficiels (herse étrille...) dérange les populations.
- Le broyage en entrée d'hiver des résidus de récolte limite les abris et facilite l'accès aux prédateurs (renards, belettes, hermines et rapaces).
- Un dispositif de perchoirs répartis dans la parcelle facilite la prédation par les rapaces.

La lutte chimique:
Le Ratron GL M.A; phophure de zinc; appâts prêts à l'emploi.
Le Super Caïd appats bleus: M.A bromadiolone Contacter la FREDON pour l'utilisation de ce produit.

Damien LARBRE – Chambre d'agriculture de la Marne
2, esplanade Roland Garros – BP 235 – 51686 REIMS Cedex 2
Tél. : 03 26 77 36 36 – Email : damien.larbre@marne.chambagri.fr - www.culture-luzerne.org





AGRONOMIE LUZERNE

LES SOLUTIONS DE REMPLACEMENT EN CAS DE SEMIS HANDICAPÉS PAR LA SÉCHERESSE:



Le **semis sur sol nu** au printemps est une alternative aux semis d'été handicapés par une levée trop tardive.

En termes de date de semis, il faut chercher à éloigner la levée de la luzerne du risque de gel, et à bénéficier d'un réchauffement des sols.
Suivant les conditions de l'année, le semis se situera entre le 15 mars et le 10 avril, mais plus le semis est tardif, moins il dispose de temps pour s'implanter avant l'été. La dose de semis sera de 20 kg/ha.

Cependant, lors d'été sec comme 2019, ces semis de printemps se révèlent peu productifs l'année du semis.

Le **rechargement d'un semis** au printemps sur des zones à densité trop faible est réalisé mi-mars à la dose de 15kg/ha; ce semis, s'il ne participe pas véritablement à la production de l'année, concurrence les adventices et participera à la production en année 2.

Conserver une luzerne une année supplémentaire en exploitation.

Il conviendra de réaliser si nécessaire un désherbage d'automne pour assurer la qualité de la production l 'année suivante et de rapporter en sortie d'hiver la fumure nécessaire à cette année supplémentaire de production.

Damien LARBRE – Chambre d'agriculture de la Marne
2, esplanade Roland Garros – BP 235 – 51686 REIMS Cedex 2
Tél. : 03 26 77 36 36 – Email : damien.larbre@marne.chambagri.fr - www.culture-luzerne.org



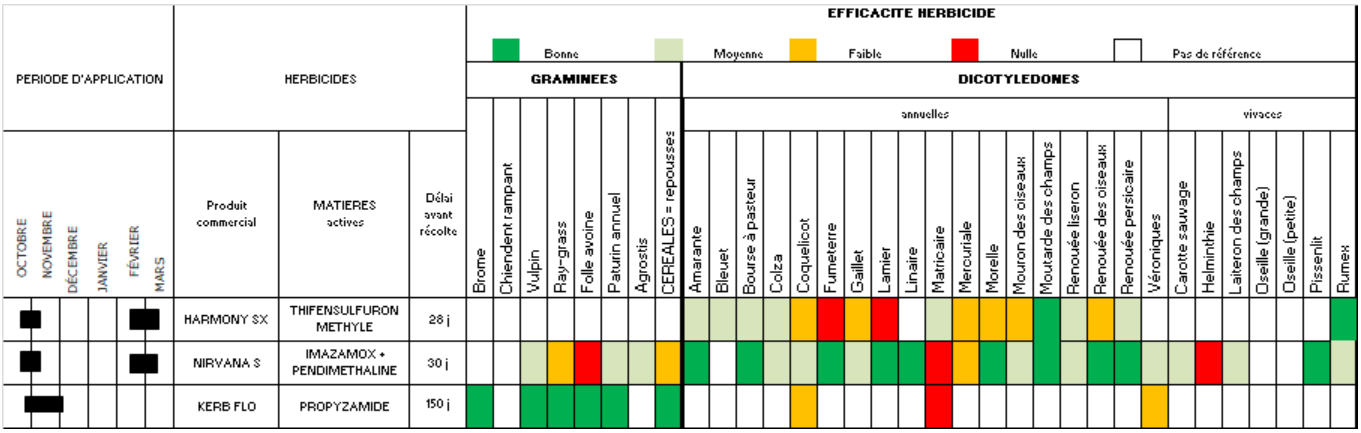


AGRONOMIE LUZERNE

Tableau synthétique des produits

Matière active	Produit commercial	Produit équiva-lent	Dose maxi	Société	Enjeux	DAR (jours) ZNT (mètres) DVP
Imazamox + pendimé-thaline	Nirvana S		Jeunes cultures, post-levée : 2 L/ha Cultures installées : 4 L/ha tous les 2 ans	BASF	Anti-dicotylédones, (anti-graminées)	30 j 5 m 20m
Propyzamide	Kerb Flo	Rapsol	1.875 L/ha	DOW	Anti-graminées (anti-dicotylédones)	150 j 5 m
Thiefensulfu-ron-méthyle	Harmony SX		0.03 kg/ha	DOW	Anti-dicotylédones	28 j 5 m

Tableau synthétique des efficacités



LUZERNES DESHYDRATÉES l'aliment nature

Damien LARBRE – Chambre d'agriculture de la Marne
2, esplanade Roland Garros – BP 235 – 51686 REIMS Cedex 2
Tél. : 03 26 77 36 36 – Email : damien.larbre@marne.chambagri.fr - www.culture-luzerne.org